**Zeitschrift:** Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica

**Herausgeber:** Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft

**Band:** 28 (1971)

**Heft:** 3

**Rubrik:** Archäologische Berichte

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Archäologische Berichte

## Note sur la crucifixion

*Par Pierre Ducrey, Lausanne / Fribourg*

Le principe de la crucifixion est simple. D'une part, il s'agit d'un supplice par exposition, analogue au pilori. Mais, et c'est là un second élément, l'exposition se double d'un procédé destiné à accélérer le décès du supplicié. Enfin, la crucifixion est un châtiment de type ordalique, c'est-à-dire que n'y intervient qu'accessoirement l'acte de la mise à mort: le patient décède de lui-même, sans qu'un bourreau procède à l'exécution proprement dite[1].

Jusqu'à ces dernières années, on pensait généralement que le crucifié décédait des suites de l'hémorragie provoquée par ses blessures aux mains et aux pieds. L'affirmation, souvent énoncée, que le Christ serait mort du coup de lance que lui donna l'un des soldats romains est inexacte elle aussi. S'aidant de diverses expériences contemporaines, celle notamment des camps nazis, quelques médecins ont montré que le crucifié ne mourait ni de faim, ni de soif, ni pour quelque autre raison, mais par étouffement[2]. En effet, le supplicié est placé de façon telle que le poids de son corps vient porter pendant des périodes plus ou moins prolongées sur ses bras. Une forte traction s'exerce sur les muscles des épaules, du thorax, de l'abdomen, sur le diaphragme, bref sur toute la musculature servant à la respiration. Les poumons se bloquent alors dans une position d'inspiration forcée, à laquelle le patient ne peut se soustraire qu'en prenant appui sur le clou qui lui transperce les pieds. Il se redresse péniblement, happe un peu d'air et retombe immédiatement, terrassé par la douleur qui lui déchire les pieds. Le processus d'étouffement reprend aussitôt. Le supplicié passe donc tour à tour par des phases de douleur et de suffocation, jusqu'à épuisement, contraction générale des muscles et asphyxie. La durée du supplice pouvait être prolongée ou abrégée selon la volonté du bourreau grâce à certains artifices: le pieu vertical de la croix était parfois muni d'une sorte de console destinée à soutenir les reins du condamné. Celui-ci, bénéficiant de cet appui supplémentaire, pouvait survivre plus longtemps.

Ces faits bien connus maintenant viennent de trouver une intéressante confirmation grâce à la fouille d'un charnier effectuée en 1968 à Jérusalem, et dont les résultats ont fait l'objet d'une publication récente[3]. Parmi les nombreux squelettes

---

[1] Pour l'usage de la crucifixion comme châtiment en droit pénal romain, voir Th. Mommsen, *Le droit pénal romain*, trad. J. Duquesne, t. III (Paris 1907) 253–258 (= *Strafrecht* 918–921). Sur la crucifixion chez les Grecs, voir notre *Traitement des prisonniers de guerre dans la Grèce antique, des origines à la conquête romaine* (Paris 1968) 208–215. Cf. aussi G. Glotz, *L'ordalie dans la Grèce primitive* (Paris 1904).

[2] Pour la bibliographie de la question, voir notre *Traitement des prisonniers de guerre* 208 n. 4.

[3] N. Haas, *Israel Exploration Journal* 20 (1970) 38–59 et pl. 18–24.

mis au jour figurait celui d'un homme qui avait subi le châtiment de la croix. Ses bras, ses jambes et son bassin portaient les traces du supplice. L'auteur de la publication précise notamment que le radius droit de la victime présente une entaille dans la région interosseuse de l'avant-bras. Cette constatation confirme celle qu'avait faite voici longtemps déjà le Dr Barbet. Les clous ne pouvaient en effet être enfoncés dans les paumes, car il n'existe à ce niveau aucun point de résistance suffisant. Et c'est l'avant-bras, entre le radius et le cubitus, que les pièces métalliques traversaient. Les fouilleurs ont trouvé aussi les deux os calcanéens, gauche et droit (os du talon) du supplicié fixés l'un à l'autre et transpercés par une cheville métallique longue de 14 centimètres. Quelques fragments de bois se trouvaient encore attachés à la tête du clou, et non à l'extrémité pointue, comme on aurait pu s'y attendre. On en déduit que le clou était renforcé par une pièce de bois dont l'effet était d'empêcher les pieds de se dégager.

Parlant des jambes du supplicié, N. Haas écrit que «le tibia droit et les os de la cheville gauche (tibia et péroné) étaient fracturés au même niveau, mais différemment: le tibia droit avait été cassé de façon brutale, et la fracture, multifragmentaire, présente de longues esquilles. Le tibia et le péroné gauches sont brisés en une ligne oblique simple, sans déplacement. Des fractures de ce type ne peuvent se produire que sur un sujet vivant». L'auteur ajoute que la fracture du tibia droit est due à un coup unique et violent et que celle des os de la jambe gauche, moins grave, peut s'expliquer par le fait qu'au moment où le coup fut donné, la jambe gauche se trouvait sous la droite, et par conséquent était relativement protégée par celle-ci. N. Haas songe au «coup de grâce final», sans préciser ce qu'il entend par ces mots.

C'est ici qu'il convient d'évoquer l'Evangile selon Saint Jean (19, vv. 31 et suivants). On se souvient que, dans le récit de la mort du Christ tel qu'il figure dans ce texte, les Juifs demandent à Pilate qu'on brise les jambes du crucifié. L'évangéliste précise les raisons de cette intervention: on craignait que les corps ne restassent en croix pendant le sabbat, qui commençait quelques heures plus tard et devait être particulièrement solennel. Comme l'usage religieux interdisait qu'on descendît les corps après la sixième heure, début du sabbat, il importait que les crucifiés mourussent avant. «Les soldats vinrent donc; ils rompirent les jambes du premier, et ensuite de l'autre qui était crucifié avec lui. Puis, s'approchant de Jésus, voyant qu'il était déjà mort, ils ne lui rompirent pas les jambes; mais l'un des soldats lui perça le côté avec une lance.»

Ainsi apparaît le moyen auquel on recourait pour accélérer la mort du supplicié. Celui-ci, les jambes brisées, ne pouvait plus prendre appui sur elles pour atténuer le processus d'étouffement dont il était victime. La mort survenait donc rapidement. Saint Jean précise que le Christ était déjà mort lorsqu'on brisa les jambes des deux larrons. Les raisons de cette mort plus prompte découlent de la constitution physique du Christ, moins robuste sans doute que celle des deux malfaiteurs. Il est probable que la flagellation, légale certes, mais sans doute particulièrement

brutale, dont fut victime le Christ contribua à la brièveté relative de son agonie. Quant au coup de lance, il était prescrit légalement lui aussi et avait pour but de vérifier la mort du condamné.

C'est donc à ce coup appliqué sur les jambes que sont dues les fractures du supplicié exhumé en 1968. Sans être à proprement parler un «coup de grâce final», on peut dire qu'il abrégea sans doute la fin du crucifié.

## Buchbesprechungen – Comptes-rendus

**Handbuch der Archäologie.** Allgemeine Grundlagen der Archäologie: Begriff und Methode, Geschichte, Problem der Form, Schriftzeugnisse. Mit Beiträgen von H. Brunner, E. Buschor, D. O. Edzard, W. H. Gross, E. Grumach, U. Hausmann, W. Hinz, G. Klaffenbach, H. Mittelberger, E. Pernice, A. Rehm, W. Röllig, W. Schiering und B. Schweitzer. Herausgegeben von U. Hausmann. C. H. Beck, München 1969. 529 S., 21 Textabb., 92 Tafelabb. DM 84.–.

Eine Generation nach dem Erscheinen des von W. Otto im Rahmen des Handbuchs der Altertumswissenschaft herausgegebenen ersten Textbandes des Handbuchs der Archäologie (München 1939) wird nun eine thematisch enger abgegrenzte Neubearbeitung vorgelegt. Behandelte der erste Band noch die allgemeinen Grundlagen der Archäologie (Begriff und Geschichte, Quellen, Denkmäler) und bezog die Denkmäler des Alten Orients sowie der mitteleuropäischen und mediterranen Älteren Steinzeit in die Betrachtungen mit ein, so beschränkt sich der soeben erschienene auf die allgemeinen und einleitenden Abschnitte über Begriff und Geschichte, über Schrift und Schriftquellen sowie die Denkmäler. Die einleuchtende Begründung liegt auf der Hand: Dreissig Jahre Forschung liessen das Material zu sehr anwachsen, als dass es noch in einem einzigen Band hätte untergebracht werden können.

Wiederaufnahme im ersten von zwei Teilen der Neubearbeitung hat der zeitlos gültige und heute dringlicher denn je an die geistesgeschichtliche Rückgebundenheit der Archäologie gemahnende Beitrag E. Buschors («Begriff und Methode der Archäologie») gefunden. Neu verfasst wurde von W. Schiering der zweite Abschnitt («Zur Geschichte der Archäologie»), der aber keinesfalls C. B. Starks «Systematik und Geschichte der Archäologie der Kunst» (Leipzig 1880) noch die bündige Geschichte der Auslandsinstitute in E. Larfelds «Griechische Epigraphik» (Bd. I [Leipzig 1907] 66ff., bes. 81) entbehrlich macht. Unverständlich bleibt dabei die verpasste Gelegenheit, eine eingehende Geschichte der archäologischen Forschung vom Beginn der Grabungen in Olympia bis auf den heutigen Tag zu schreiben. Den Kapiteln «Die Archäologische Gesellschaft in Berlin und die Berliner Museen seit 1830» (VIII), «Die anderen Antiken-Museen» (IX), «Archäologische Institute bzw. Schulen in Athen und Ausgrabungen in Griechenland und Kleinasien seit 1875» (X), «Archäologische Institute und Schulen in Rom und die neueren Ausgrabungen in Italien» (XI) fehlt der die Forschungsgeschichte analysierende Blick. Als Aufzählungen von Persönlichkeiten und Begebenheiten bieten sie nur ungenügenden Ersatz für eine echte Forschungsgeschichte, weil die Marksteine in der Forschungsgeschichte und die umwälzenden Grabungsergebnisse nicht herausgearbeitet werden. Viel von hier vorgetragenem Wissen ist eine wertvolle Ergänzung, Glied einer Kette, oft grundlegend, in der Gesamtdarstellung aber nicht umfassend genug oder gar handbuchmässig gegliedert. Ebenfalls vom ersten Band übernommen, aber von U. Hausmann ergänzt wurde das programmatische Manifest zur Strukturanalyse von B. Schweitzer («Das Problem der Form in der Kunst des Altertums»), das vor 30 Jahren höchst aktuell war, heute aber in den Bereich der Forschungsgeschichte gehört. Vorerst wartet also die jüngere Archäologengeneration weiterhin auf eine Methodologie der jüngsten Zeit und damit auf eine programmatische Selbstbesinnung.

Im zweiten Teil («Die Schrift und die Schriftzeugnisse») folgt das Handbuch trotz einiger Umstellungen thematisch weitgehend seinem Vorläufer, während für die Beiträge durchwegs neue Autoren zeichnen und damit die neuere Forschung berücksichtigt wird. Dabei überrascht, dass der Beitrag «Die kretischen und kyprischen Schriftsysteme» E. Grumach, einem langjährigen Zweifler an der Richtigkeit der Entzifferung von Linear B, übertragen worden ist. Der Abschnitt «Die Schrift der Elamer» hingegen wurde vom Entzifferer W.